



BAREME DES HONORAIRES à partir du 01 janvier 2020

Agence de Laval

1/ Sur les transactions de biens immobiliers anciens

Montants nets des transactions	Honoraires TTC*
< 62.500 €	Forfait de 5.000 €
de 62.501 € à 100.000 €	8%
de 100.001 € à 200.000 €	7%
de 200.001 € à 300.000 €	6%
de 300.001 € à 1.000.000 €	5%
> 1.000.000 €	4%

2/ Sur les transactions de fonds de commerce, entreprises, droits au bail, locaux commerciaux

Montants nets des transactions	Honoraires HT
de 1 € à 100.000 €	10%
de 100.001 € à 200.000 €	9%
de 200.001 € à 400.000 €	8%
de 400.001 € à 1.000.000 €	6%
> 1.000.000 €	5%

3/ Sur les locations (Baux soumis aux dispositions de la loi 89-462 du 06/07/1989)

Honoraires TTC* à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m ² Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m ² Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.
Honoraires TTC* à la charge du bailleur	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m ² Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m ² Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.



BAREME DES HONORAIRES à partir du 01 janvier 2020

Agence de Château-Gontier

1/ Sur les transactions de biens immobiliers anciens

Montants nets des transactions	Honoraires TTC*
< 71.500 €	Forfait de 5.000 €
de 71.501 € à 100.000 €	7%
de 100.001 € à 200.000 €	6%
de 200.001 € à 300.000 €	4%
de 300.001 € à 1.000.000 €	3.5%
> 1.000.000 €	3%

2/ Sur les transactions de fonds de commerce, entreprises, droits au bail, locaux commerciaux

Montants nets des transactions	Honoraires HT
< 100.000 €	10%
de 100.001 € à 200.000 €	9%
de 200.001 € à 400.000 €	8%
de 400.001 € à 1.000.000 €	6%
> 1.000.000 €	5%

3/ Sur les locations (Baux soumis aux dispositions de la loi 89-462 du 06/07/1989)

Honoraires TTC* à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.
Honoraires TTC* à la charge du bailleur	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.



BAREME DES HONORAIRES

du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2019

1/ Sur les transactions de biens immobiliers anciens

Montants nets des transactions	Honoraires TTC*
< 50.000 €	Forfait de 5.000 €
de 50.001 € à 100.000 €	8%
de 100.001 € à 200.000 €	7%
de 200.001 € à 300.000 €	6%
de 300.001 € à 1.000.000 €	5%
> 1.000.000 €	4%

2/ Sur les transactions de fonds de commerce, entreprises, droits au bail, locaux commerciaux

Montants nets des transactions	Honoraires HT
de 1 € à 100.000 €	10%
de 100.001 € à 200.000 €	9%
de 200.001 € à 400.000 €	8%
de 400.001 € à 1.000.000 €	6%
> 1.000.000 €	5%

3/ Sur les locations (Baux soumis aux dispositions de la loi 89-462 du 06/07/1989)

Honoraires TTC* à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m ² Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m ² Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.
Honoraires TTC* à la charge du bailleur	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m ² Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m ² Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.